

Registre n°: Scellé n°: Etat 36373
 ADRESSE DE L'INSTALLATION: Rue de Bonhequn 29, Louvain-la-Neuve 14960, Hadamecolp
 PROPRIÉTAIRE (Nom - Prénom): ADAM Serge
 Adresse: Rue des champs 24, 4950 Odyet
 DEMANDEUR: Joh
 Adresse: Joh
 INSTALLATEUR:
 Adresse:
 TVA ou CI:



GRD: electrabel Compteur n°: 5101655-2004 Index: 027101,4/02463216 Code EAN:

CONTROLE D'INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION ALIMENTEE PAR LE RESEAU DE DISTRIBUTION BT

Appareils de mesure utilisés : Mesureur de terre n°SGS : A0167 Mesureur d'isolement n°SGS : A0167 Mesureur de continuité n°SGS : A0167
 Schéma liaison à la terre TT Procédure technique : (RGIE art.86) TEC EE 102
 Date de contrôle : (RGIE art.87/86) TEC EE 211-212

- Type de contrôle : Examen de conformité avant mise en usage (RGIE art.270) (Prescriptions GRD)
 Visite de contrôle périodique (RGIE art.271 et 271 bis) (Prescriptions GRD)
 Visite de contrôle pour renforcement et/ou changement compteur (RGIE art.276) (Prescriptions GRD)
 Visite de contrôle lors de la vente d'une unité d'habitation (RGIE art. 276bis) (Prescriptions GRD)
 Examen de conformité avant mise en usage d'une installation photovoltaïque (RGIE art.270) (Prescriptions GRD C10/11) (voir verso)

Type d'installation: existante nouvelle extension modification temporaire chantier :
 Type locaux - compris dans l'installation : habitation (maison, appartement) autres: compteur de chantier « domestique », parties communes d'une installation résidentielle, maison de vacances

Début des travaux : fondations avant - après 1.10.81 - Installation électrique avant - après 1.10.81 - 1.1.83 - BA4/BA5 : oui / non
 Raccordement : tension : 5x400V V AC-DC ; Protection raccordement : existante : A - prévue : A
 le alimentation tableau principal : x mm², type : EVUB ; Inter. général : DPCDR 40 A, type : A
 type prise de terre : boucle - barres - piquets - conducteur horizontal
 Nombre de tableaux : 1+1 ; Nombre de circuits term. : voir schéma, Ra = 13 Ω ; Ri tot = 10 MΩ

DESCRIPTION: voir schéma(s) en annexe

Dispositif de protection à courant différentiel résiduel (DPCDR)		
In (A)	Icc (A)	Δ In (mA)
<u>40</u>	<u>3000</u>	<u>30</u>
Circuit	Calibre	Ligne / Utilisateur
	<u>voir</u>	<u>Schéma</u>

Dispositif de protection à courant différentiel résiduel (DPCDR)		
In (A)	Icc (A)	Δ In (mA)
<u>40</u>	<u>3000</u>	<u>30</u>
Circuit	Calibre	Ligne / Utilisateur
	<u>voir</u>	<u>Schéma</u>

- DPCDR installés adaptés à la valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre : bon - infractions - remarques
- Protections installées contre les surintensités adaptées aux sections des circuits qu'elles protègent : bon - infractions - remarques
- Existe-t-il : salle de bain - lessiveuse - lave-vaisselle - séchoir - salle de douche : oui - non
- Existe-t-il des influences externes particulières : oui - non (si oui, voir en annexe)
- Eclairage TBTS placé : oui - non
- Chauffage électrique placé : oui - non
- Exécution de l'installation électrique conformément aux schémas : bon - infractions - remarques
- Etat du matériel électrique : bon - infractions - remarques
- Protection contre les chocs électriques par contacts directs et indirects : bon - infractions - remarques
- Continuité des liaisons équipotentielles principales et supplémentaires : bon - infractions - remarques - pas applicable
- Matériel électrique fixe et mobile : bon - infractions - remarques
- Contrôle du fonctionnement des DPCDR par leur bouton test ou via un courant de défaut : bon - infractions - remarques

INFRACTIONS - REMARQUES:

.....
Neant

DEVOIRS DU PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE OU LOCATAIRE : voir verso

CONCLUSION : (Information importante au verso)

- Seules les parties visibles et accessibles de l'installation ont pu être vérifiées.
- L'installation est conforme aux prescriptions du RGIE, sous réserve de (voir verso 1). Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans les délais prescrits par la réglementation en vigueur. Le DPCDR général est état plombé. Les schémas, unifilaire(s) et de position, ont été visés et sont signés par les deux - trois personnes intéressées.
 - L'installation n'est pas conforme aux prescriptions du RGIE (voir verso 2). Le DPCDR était plombé.
 - Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme avant le/...../.....
 - Une visite complémentaire est à exécuter par un organisme agréé au terme du délai de 18 mois prenant cours le jour de l'acte de vente.
 - Les résultats du contrôle ne permettent pas de déclarer l'installation conforme. Un examen supplémentaire sur les manquements constatés est à exécuter par le même organisme.

L'INSPECTEUR:
 Contrôle par Gecontrolaerd door
 N° nom + signature
 SGS-35B
 Date/Datum 10.06.10
 Insp. 556
 A. MOSBEUX

NOM - FONCTION/QUALITE:
 Vu inspecteur à la date ci-dessus

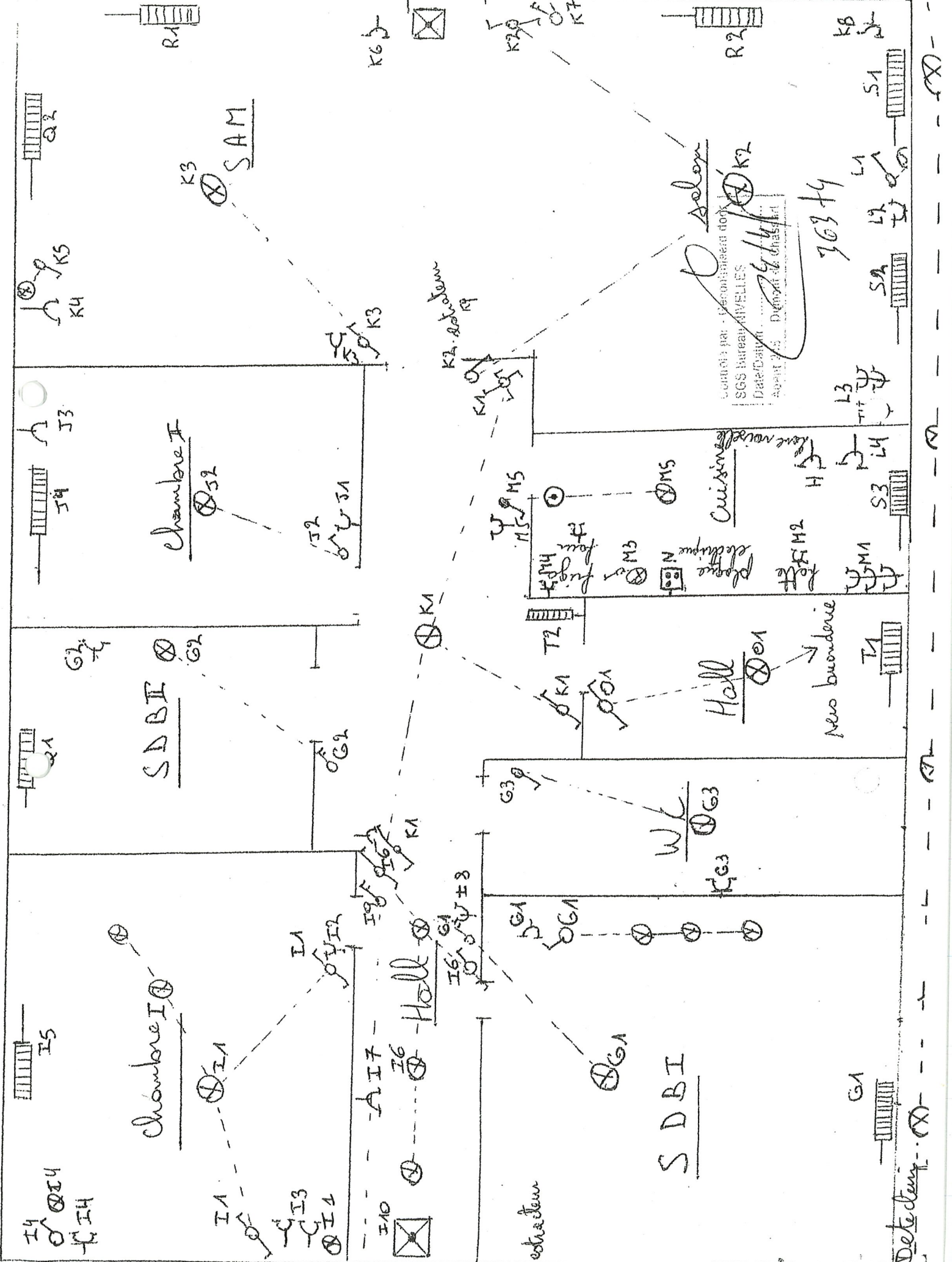
Alex Mosbeux
 Feuillet BT n° **147963**

VISA DU GRD:

 DATE:

Rue du Bazar 19
4800 Langhaye (Holmedy)

Detecteur
Mouvement



Contrat par reconnaissance d'ouvrage
SGS Bureau NIVELLES
Date/Date: ...
Apport 100% Diagnostics

76349

Detecteur

Mouvement

Somme
B (AL. 4 x 2,5)
ADA

RAF

PA



SDB III

AM
E



AM extraction
U
AM



Boiler
E

Garage
à 04
matériaux porte garage



P8

Chambre III



P3
U
P2

PA

selon

CT

machine à
lessive D



P01

Boiler F

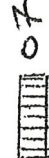


Buanderie

Controle par - Cas
SGS Bureau NIVEL (E)
Date/Datum
Abit 2007
Abit 2007

36/11

over



P6



P4

08

coffre

Alaine

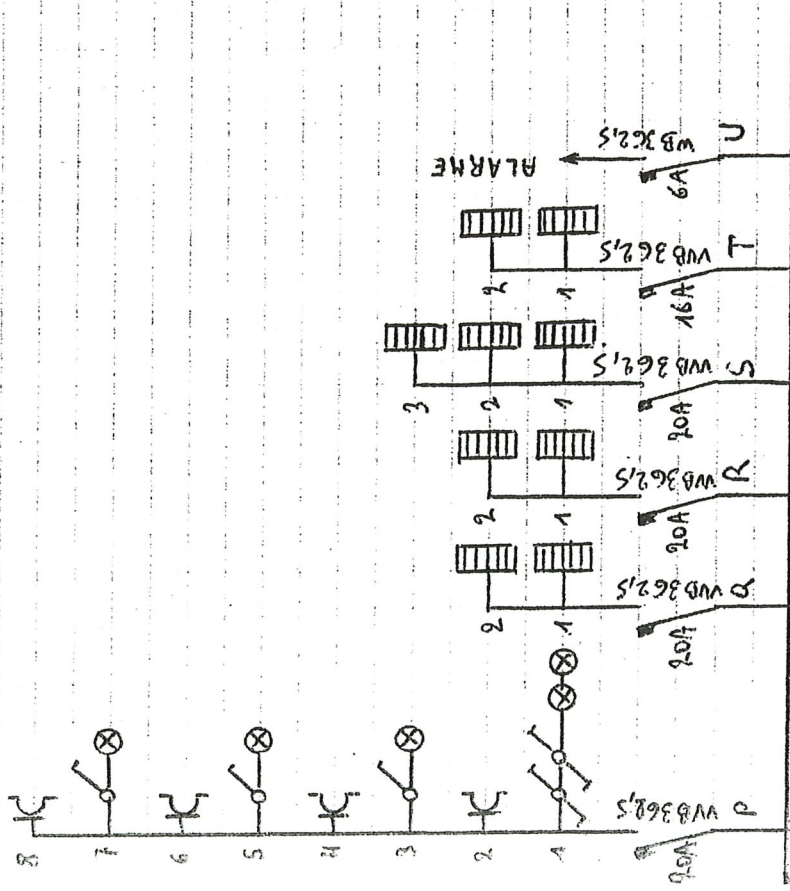
Rue du Beheyon 29 4950 LONGFAYE (MALMEDY)

Le Responsable du Travail

ADAM SERGE

RUE DES CLOS CHAMPS, 24

4950 OUIFAT (WAIMES)



Contrôle par - Gecontroleer door
SOS Bureau NIVEAU 3
Date/Datum 2/1/11
Agent 745 - Dumortier Chassart
3 6374